

DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION

A compléter lorsque le demandeur n'est pas propriétaire ou fermier du terrain où la cage sera disposée

Je soussigné/e (propriétaire) :

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

Délègue à (demandeur si non-propriétaire ou détenteur du droit destruction):

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

Ainsi, qu'à la personne étant piégeur agréé, détentrice du permis de chasser validé et de la formation spécifique, chargée de la surveillance du piège appartenant à la catégorie 1 de l'article 2 :

Piégeur

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

N° d'agrément de piégeur :

La destruction des sangliers par piégeage se fera dans le respect de la réglementation en vigueur.

DATE : / /

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE